

## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM GEISPOLSHEIM, 25 RUE SAINTE JEANNE D ARC 67118 GEISPOLSHEIM déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 €.

MME MINCK Alexandra, représentant de la société 10AM CONSEIL S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 7 RUE JACOB 67200 STRASBOURG, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MME MINCK Alexandra	10	1 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 01220 214444401 11

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 octobre 2023

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14 *lu et approuvé*

Jérémie GROSS  
Chargé d'affaires professionnels  
jeremie.gross@creditmutuel.fr







## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM GEISPOLSHEIM, 25 RUE SAINTE JEANNE D ARC 67118 GEISPOLSHEIM déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 €.

MME MINCK Alexandra, représentant de la société 10AM CONSEIL S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 7 RUE JACOB 67200 STRASBOURG, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MME MINCK Alexandra	10	1 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 01220 214444401 11

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 octobre 2023

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14 *lu et approuvé*

Jérémie GROSS  
Chargé d'affaires professionnels  
jeremie.gross@creditmutuel.fr



## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM GEISPOLSHEIM, 25 RUE SAINTE JEANNE D ARC 67118 GEISPOLSHEIM déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 €.

MME MINCK Alexandra, représentant de la société 10AM CONSEIL S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 7 RUE JACOB 67200 STRASBOURG, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MME MINCK Alexandra	10	1 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 01220 214444401 11

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 octobre 2023

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Jérémie GROSS  
Chargé d'affaires professionnels  
jeremie.gross@creditmutuel.fr

JST14

*lu et approuvé*

**Crédit Mutuel**  
**GEISPOLSHEIM**  
25 rue Sainte Jeanne d'Arc  
67118 GEISPOLSHEIM  
Tél. 03 90 41 65 11 - Fax 03 88 59 91 69

